



Rapport d'analyses n° 2022.999-1-1

SPEA PIRAE

B.P.20795

98713 PAPEETE

Papeete, le 08/07/2022

Prélèvement

Déposé le : 05/07/2022 09:20 Température de réception (°C) : +4°C
Prélevé le : 05/07/2022 07:00 par CLIENT
Méthode de prélèvement : protocole client
Nature échantillon : Eau de réseau chlorée
Type d'analyse : **Analyse de type C1B3**
Commune du point : PIRAE
Nom du point : CIMETIERE HIPPODROME
Localisation du point :
Date début d'analyse : 05/07/2022 à 09:40

Résultats

Analyses	Méthodes	Résultats	Limite régl.
CHIMIE GENERALE			
Aspect	Méth. qualitative	Normal	-
Conductivité à 25 °C	NF EN 27888 (*)	129	µs/cm
Température de mesure de la conductivité (correction par compensation)		23.0	°C
Couleur par Méth. comparative visuelle	NF EN ISO 7887-Méthode D (*)	< 5	mg/L de Pt
pH	NF EN ISO 10523 (*)	7.8	unité pH
Température de mesurage du pH		23.5	°C
Turbidité par néphélométrie	NF EN ISO 7027 (*)	0.1	FNU
MICROBIOLOGIE DES EAUX			
Dénombrement des micro organismes revivifiables à 37°C	NF EN ISO 6222 (*)	2	ufc/ml
Recherche et dénombrement des enterocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2 (*)	< 1	ufc/100 ml
Recherche et dénombrement des spores de micro-organismes anaérobies sulfite-réducteurs (Clostridia)	NF EN 26461-2 (*)	< 1	ufc/20 ml
Dénombrement des bactéries coliformes par filtration	BRD 07/20-03/11	< 1	cfu/100 ml
Dénombrement des Escherichia Coli par filtration	BRD 07-20-03/11	< 1	cfu/100 ml
PARAMETRES DE TERRAIN			
Chlore libre mesuré par le client	-	0.55	mg/L en Cl2

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (*). La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation du COFRAC dès lors que l'ensemble des paramètres est réalisé sous accréditation. Afin de déclarer ou non la conformité à la réglementation, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude de mesure associée au résultat. Les incertitudes étant disponibles sur simple demande. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2022.999-1-1

Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
n° 1-1610
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Observation(s) terrain :

Observation(s) échantillon :

Conclusion Chimie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres physico-chimiques analysés sont conformes.

Conclusion Bactériologie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres microbiologiques analysés sont conformes.

Philippe BRANAA
Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
Responsable unité chimie



Rapport d'analyses n° 2022.999-1-2

SPEA PIRAE

B.P.20795

98713 PAPEETE

Papeete, le 08/07/2022

Prélèvement

Déposé le : 05/07/2022 09:20 Température de réception (°C) : +4°C
Prélevé le : 05/07/2022 07:45 par CLIENT
Méthode de prélèvement : protocole client
Nature échantillon : Eau de réseau chlorée
Type d'analyse : **Analyse de type C1B3**
Commune du point : PIRAE
Nom du point : MARCHE DE PIRAE
Localisation du point :
Date début d'analyse : 05/07/2022 à 09:40

Résultats

Analyses	Méthodes	Résultats	Limite régl.
CHIMIE GENERALE			
Aspect	Méth. qualitative	Normal	-
Conductivité à 25 °C	NF EN 27888 (*)	147	µs/cm
Température de mesure de la conductivité (correction par compensation)		23.0	°C
Couleur par Méth. comparative visuelle	NF EN ISO 7887-Méthode D (*)	< 5	mg/L de Pt 15
pH	NF EN ISO 10523 (*)	7.8	unité pH 6,5 - 9,0
Température de mesurage du pH		23.0	°C
Turbidité par néphélométrie	NF EN ISO 7027 (*)	0.2	FNU 2
MICROBIOLOGIE DES EAUX			
Dénombrement des micro organismes revivifiables à 37°C	NF EN ISO 6222 (*)	Non détecté	ufc/ml
Recherche et dénombrement des enterocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2 (*)	< 1	ufc/100 ml <1
Recherche et dénombrement des spores de micro-organismes anaérobies sulfite-réducteurs (Clostridia)	NF EN 26461-2 (*)	< 1	ufc/20 ml 1
Dénombrement des bactéries coliformes par filtration	BRD 07/20-03/11	< 1	cfu/100 ml <1
Dénombrement des Escherichia Coli par filtration	BRD 07-20-03/11	< 1	cfu/100 ml <1
PARAMETRES DE TERRAIN			
Chlore libre mesuré par le client	-	0.50	mg/L en Cl2

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (*). La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation du COFRAC dès lors que l'ensemble des paramètres est réalisé sous accréditation. Afin de déclarer ou non la conformité à la réglementation, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude de mesure associée au résultat. Les incertitudes étant disponibles sur simple demande. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à essais. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Ref. labo:
2022.999-1-2

Page 1 / 2



Institut Louis MALARDE
Laboratoire d'hygiène, biosécurité et environnement (LHBE)
Laboratoire agréé et reconnu par le Pays par Arrêté n°175/PR du 15.03.2019
pour l'analyse de l'eau et des aliments

BP 30 – 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : +689 40 41 64 55 – Fax : +689 40 41 64 54 – E-mail : lasea@ilm.pf



Accréditation COFRAC
n° 1-1610
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Observation(s) terrain :

Observation(s) échantillon :

Conclusion Chimie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres physico-chimiques analysés sont conformes.

Conclusion Bactériologie: Au regard de l'arrêté n° 1639 CM du 17 novembre 1999, les paramètres microbiologiques analysés sont conformes.

Philippe BRANAA
Directeur du LHBE

Teva SUCHARD
Responsable unité chimie